



Commune d'Ormes
Mairie
30 rue du 8 mai 1945
71290 ORMES

Délibérations de la séance du conseil municipal du vendredi 05 mars 2021 (19h)

Sous la présidence de Stéphane Gros, maire

- Présents : : Romain Bouhier, Sylvie Chetaud, Xavier Cochet, Marie Dejean, Catherine Galopin, Stéphane Gros (maire), Elodie Lecuelle, Stéphanie Pont, Jean-Claude Ravel Chapuy, Alex Simonato.
- Absent : Florent Thomassin
- Pouvoir de Florent Thomassin à Catherine Galopin
- Secrétaire de séance : Jean-Claude Ravel-Chapuy

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal :

1. **ACCORDE** le remboursement de 3 locations (2 habitants extérieurs à la commune et 1 habitant de la commune) de la salle des fêtes en raison des mesures sanitaires gouvernementales : à l'unanimité – 1 personne ne prend pas part au vote.
2. **EST INFORME** que, suite à un complément d'information, la parcelle dite « la Carabosse » étant classée cours d'eau, il n'y a pas de possibilité d'aménagement et **DIT** qu'un nettoyage sera réalisé d'ici la fin de l'année.
3. **VOTE** la proposition du SYDESL pour l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques rue de la Légende ainsi que les travaux d'aménagement d'éclairage du parking de la salle des fêtes : 2 voix pour, 1 voix contre, 8 abstentions.
4. **VOTE** un nouveau plan de financement des séances de natation des écoles pour l'année scolaire 2020/2021 en raison de l'annulation des cours due aux mesures sanitaires gouvernementales de janvier 2021 : à l'unanimité.
5. Suite à la crise sanitaire, **VOTE** la remise gracieuse des loyers du restaurant pour les mois de janvier et février 2021 et **PROPOSE** un loyer modéré (330 euros TTC au lieu de 432,82 euros TTC) pour les mois suivants et ce, jusqu'à une reprise normale de l'activité : 6 voix pour, 4 voix contre, 1 abstention.
6. **EXPOSE** le projet d'isolation et d'aménagement de la salle des fêtes et **DIT** qu'un bilan thermique et énergétique sera réalisé prochainement.
7. **EST INFORME** de l'avancée de l'élaboration du PLUI visant à définir les futures zones constructibles, agricoles, naturelles afin d'entrer en conformité avec le schéma de cohérence territoriale (SCOT) adopté en juin 2017.
8. **VOTE** la mise en place d'un défibrillateur à la salle des fêtes : à l'unanimité.
9. **EST INFORME** du projet d'aménagement d'une seconde classe à la Frette dans le cadre d'une réflexion sur une éventuelle réorganisation du RPI ORMES – LA FRETTE et **DONNE SON ACCORD DE PRINCIPE** à la commune de La Frette sur cette répartition prévisionnelle des classes.

A Ormes, le 8 mars 2021
Le maire, Stéphane Gros